



## Modification du contrat de travail

Par **marie**, le **31/03/2011** à **09:47**

Bonjour, je suis actuellement responsable logistique groupe (mondial) avec un contrat signé en 2009 et Présidente et dirigeant d'une filiale française (contrat de fait: je suis mandataire social et je manage le site) dans le cadre de mon activité groupe logistique, nous avons monté un projet de changement de site et de système informatique d'un centre de distribution en Allemagne la mise en route s'est mal passée, le centre de distribution s'est retrouvé bloqué un certain nombre de semaines et le Groupe a perdu des ventes. En tant que leader de la logistique, je suis tenue pour responsable (ainsi que le chef de projet) de ce "problème": il m'a donc été signifié par oral que je ne pouvais plus m'occuper de la logistique plusieurs jours après il m'a été dit toujours par oral que je ne pouvais pas rester Directeur du site français (on m'a même demandé de démissionner des mes fonctions de mandataire social) et on m'a "offert" le poste de directeur financier du même site. (poste que j'occupais il y a 2 ans) sans toucher à mes avantages (salaires, bonus voiture etc...) je devais toucher un bonus (qui fait partie de mon contrat de travail) et il m'a été dit qu'il était suspendu mais que si j'acceptais le poste de suite, il serait débloqué. j'ai demandé quelles seraient les conséquences si je refusais, mais il m'a été répondu que pour avoir la réponse ils devaient engager une procédure et donc l'offre de directeur financier ne tiendrait plus. ma question est la suivante: je me sens forcée d'accepter le poste mais j'aimerais savoir si en l'acceptant, je renonce à mes recours concernant ma dégradation, les vices de procédures et surtout le fait que l'on me retire un poste qui n'a rien à voir avec la faute qu'ils pensent que j'ai commise. En effet, si je trouve du travail ailleurs car la situation est humiliante pour moi, je serais obligée de démissionner et ça ne leur coûtera rien... merci par avance